

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020



<p>Article 1 : Objectif de ce concours Il s'agit d'un concours convivial, organisé par la municipalité, qui permet à chaque habitant de participer au fleurissement et à l'embellissement de notre commune. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, vivaces et annuelles, de l'environnement et participe à l'image de la commune. Le fleurissement doit être visible de la voie publique. Il est ouvert à tous les habitants.</p> <p>Article 2 : Modalités d'inscription Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire. Elle devra être faite avant le 10 juillet 2020. Le bulletin d'inscription est disponible à la mairie ou sur le site internet d'Argancy à partir du 20 juin. Ce bulletin pourra être adressé par courriel à l'adresse : mairie.argancy@wanadoo.fr ou remis à la mairie ;</p> <p>Article 3 : Photos Les participants au concours autorisent le jury à photographier les différents balcons et jardins pour une diffusion éventuelle des</p>	<p>clichés (bulletin municipal, site de la mairie, commune, presse...).</p> <p>Article 4 : Catégories</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie A : maisons individuelles avec ou sans jardin d'agrément. • Catégorie B : balcons, terrasses ou fenêtres fleuries <p>Catégorie au choix du jury</p> <p>Article 5 : Jugement et notation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Originalité • Diversité (plantes adaptées à la chaleur, peu gourmandes en eau...) • Harmonie des couleurs • Répartition du fleurissement sur l'ensemble de l'habitation • Qualité et entretien des parterres et jardinières <p>Article 6 : Déroulement du concours La visite du jury aura lieu durant la saison estivale sans date précise. Celui-ci sera muni d'une grille de cotations.</p> <p>Article 7 : Prix Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant à améliorer le cadre de vie de la commune.</p>	<p>Les participants seront conviés à un vin d'honneur, au cours duquel le classement sera annoncé. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et la presse locale. Les prix seront décernés par catégorie. Ils seront constitués de bons d'achat ou de plantes fleuries</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prix : bon d'achat d'une valeur de 40 euros • 2^{ème} prix : bon d'achat d'une valeur de 30 euros • 3^{ème} prix : bon d'achat d'une valeur de 20 euros • 4^{ème} et 5^{ème} : plante fleurie d'une valeur de 15 euros <p>Article 8 : Dispositions diverses Les membres du comité de fleurissement et du Conseil Municipal ne peuvent pas prendre part à ce concours. Les candidats classés 1^{er} et 2^{ème} dans chaque catégorie seront hors concours l'année suivante. L'inscription à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.</p>
--	---	--

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

ARGANCY – OLGY - RUGY

A retourner à la Mairie ou à retourner par mail à l'adresse suivante mairie.argancy@wanadoo.fr avant le 10 juillet 2020.

Madame, Monsieur Prénom :

Adresse :

Demande son inscription pour le concours des Maisons Fleuries 2020 et déclare accepter le règlement du concours, ainsi que les décisions du Jury.

Fait à

Le

SIGNATURE

